



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC

SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT VISANT À CITER L'ÉGLISE DE SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE

AVIS PUBLIC EST DONNE DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2022, le conseil a donné un avis de motion concernant le projet cité en rubrique. L'adoption du règlement n° 261-22 est prévue pour la séance ordinaire du 16 janvier 2023. Ce projet de règlement a pour objet de :

➤ **CITATION DE L'ÉGLISE DE SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE**

EN CONSÉQUENCE, tel que stipulé par la « *Loi sur le patrimoine culturel* », **UNE SÉANCE PUBLIQUE** du comité consultatif en urbanisme (CCU) aura lieu, **lundi le 19 décembre 2022 à 18 h 30**, à la salle municipale , située au du 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

Au cours de cette séance, le responsable de l'urbanisme de la municipalité des Éboulements expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Une copie de l'avis de motion numéro 207-12-22, est disponible pour consultation au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h du lundi au jeudi, et de 8 h 15 à 12 h 15 le vendredi.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, le 7 décembre 2022

Danièle Tremblay

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim